

ces, et que les provinces n'en demanderont pas au gouvernement fédéral.

Le «suçon» ne diminuera pas de volume, il faut bien le dire. Est-ce que les demandes publiques de services scolaires, de santé, d'hôpitaux, de routes, de moyens de transports, de dépenses, des postes, diminueront? Aucunement!

Par contre, on exige une diminution des revenus, dans un certain secteur, car on veut les remplacer. Telle est actuellement la politique du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, qui indiquent aujourd'hui qu'ils ont besoin de tant de revenus.

M. Latulippe: C'est une politique de dettes.

L'hon. M. Lambert: Ce n'est pas une politique de dettes, mais une politique de réponse aux demandes du public, demandes souvent surchauffées par des revendications partisans et politiques. C'est cela. On chauffe les gens pour qu'ils demandent des services aux gouvernements sans leur dire que cela coûtera de l'argent et que c'est le public qui paiera la note. Pas un sou dépensé par les autorités gouvernementales, au Canada, n'est pas payé par le contribuable canadien, d'une façon ou d'une autre.

Une voix: Il y a la Banque du Canada!

L'hon. M. Lambert: Il n'y a pas de magie là-dedans. C'est bien simple!

Une voix: Et qu'arrive-t-il du public dans tout cela?

L'hon. M. Lambert: Nous allons voir si l'honorable député pourra nous fournir un autre programme pour répondre aux justes demandes du public canadien. L'honorable député et ses collègues sont toujours les premiers à ajouter à cette liste de demandes. Qui paiera pour cela? C'est cela qu'on exige, et c'est bien souvent...

M. Prud'homme: La Banque du Canada!

M. Latulippe: C'est la Banque du Canada.

L'hon. M. Lambert: Je sais bien qui paiera pour cela: c'est le contribuable canadien, par ses efforts, par ses travaux, par son génie, c'est-à-dire toute l'industrie, l'ensemble de notre économie. Voilà la source de revenus!

M. Prud'homme: Les créditistes ne le savent pas.

M. Latulippe: Il n'y a pas un travailleur qui fait de l'argent.

L'hon. M. Lambert: Voilà la source de revenu des activités gouvernementales. Les municipalités...

Une voix: Il y en a beaucoup.

L'hon. M. Lambert: Oui, il y en a beaucoup. Au fait, le maire de ma propre ville est un des premiers à faire des revendications pour obtenir plus de revenus. Pourquoi? Ne vous déplaît, cela est bien digne de lui. Un maire a bien d'autres choses plus importantes à faire.

Les municipalités font des dépenses. Cela est très bien, mais qui en paie la note? Car enfin, il y en a toujours une à payer. Qu'il s'agisse de dépenses municipales, provinciales ou fédérales, c'est toujours le contribuable qui finit par payer.

Nous en sommes rendus au point que si nous voulons participer à la démocratie, il faut accepter le *statu quo*

[L'hon. M. Lambert.]

quant aux consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces, bien qu'elles laissent beaucoup à désirer.

Mais l'honorable député reconnaîtra que le dialogue entre lui et sa femme, ou les membres de sa famille, laisse parfois aussi à désirer.

M. Prud'homme: Comme à l'intérieur du parti créditiste!

L'hon. M. Lambert: Non, non. On reconnaîtra que c'est une question de relations humaines. Les citoyens sont en relation constante les uns avec les autres. Mais laissons ces gens en paix et commençons par veiller à ce qui se passe chez nous.

Je vais m'en tenir maintenant à la question politique ou monétaire. Au fait, ne sommes-nous pas tous d'accord pour dire que, dans le domaine fiscal, il faudrait savoir se consulter davantage. On en parlait justement hier, au cours d'un échange fédéral-provincial. Je ne désignerai personne et ne porterai le blâme sur personne en particulier, car chacun doit porter sa part de responsabilités.

Mais pour ce qui est du système monétaire, chaque province ou chaque région devrait avoir le droit de prendre les décisions susceptibles de répondre à ses besoins. Mais ici, il s'agit d'un retour au Moyen Âge, car quand s'arrêtera-t-on? Si l'Alberta, la Saskatchewan ou le Nouveau-Brunswick voulaient établir une politique monétaire quant au taux d'intérêt, à la valeur de la monnaie, etc., on retournerait au Moyen Âge, à l'époque des États-villes. On ferait des sous, on les mordrait, ou les couperait pour connaître leur valeur. Et cette monnaie d'État-ville ne valait rien...

• (1240)

M. Latulippe: Qu'est-ce qu'elle vaut aujourd'hui?

L'hon. M. Lambert: Elle a de la valeur. Aujourd'hui, un billet de \$5 ou de \$10 permet d'acheter une chemise ou un pantalon. On juge la valeur de la marchandise, et le marchand est prêt à accepter un billet en échange. Il n'accepte pas qu'on lui donne...

M. Latulippe: Il va en envoyer la moitié au gouvernement.

L'hon. M. Lambert: Il en envoie la moitié au gouvernement. Il en envoie 37 p. 100 aux trois paliers de gouvernement. Aujourd'hui, 37 p. 100 du produit national brut passe à l'État, d'une façon ou d'une autre. Si l'on demande à l'État de dépenser beaucoup plus, l'État en prendra plus, parce que, comme je l'ai dit, il y a toujours la note à la fin.

N'importe quel service du gouvernement, n'importe quel programme de pension, n'importe quel programme d'assurance-santé doit être payé, et ce sont les députés, leurs familles, leurs voisins et les autres citoyens canadiens qui doivent payer le tout.

Mais peut-on imaginer que les gens de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique exigeraient des droits préjudiciables aux citoyens du Québec? A quel titre pourraient-ils le faire, puisque, de quelque province que nous soyons, nous sommes tous Canadiens?

M. Latulippe: Où prennent-ils leur argent?